



ÉTUDE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2018-2019

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES
MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

Avril 2018

RÉGIE DU LOGEMENT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉE À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2017-2018 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
 - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2017-2018:
 - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés ;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe:

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2017-2018, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018:

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
- I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15.

a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires,

contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).

n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018 et les cinq années précédentes;

r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

16.

a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.

b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.

d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2018-2019.

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2018-2019;
- c) par catégorie d'âge.

24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission.

26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
30. Nominations, pour 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
31. Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018:
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - e) l'objet;
 - f) les dates.
34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.
37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.
38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.
39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019 et 2019-2020, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
43. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
44. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés
45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
48. Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
53. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
56. Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.
57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019:

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

60. a.

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

b.

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2018-2019.

63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et 2017-2018 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
66. 39. Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :
- a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi;
 - b) le budget total affecté au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat;
 - c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation;
 - d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.
67. Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2017-2018 :
- a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
 - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.
-

Aucun voyage hors Québec n'a été fait par la Régie du logement durant la période 2017-2018.

Les renseignements concernant les Ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des*

renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18).

<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2017-2018:
- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
-

Aucun voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère au Québec n'a été fait par la Régie du logement durant la période 2017-2018.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17).
<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-

La Régie du logement n'a pas engagé de dépenses en publicité, en articles promotionnels et en commandites en 2017-2018.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24).
<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.
-

Exercice financier 2017-2018

La Régie du logement n'a pas tenu de conférence de presse, événement médiatique ou autre événement en 2017-2018.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
-

Exercice financier 2017-2018

Aucune dépense n'a été effectuée pour la période concernée.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23). <https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

6. La liste des dépenses en formation de communication :
Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes concernées.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23). <https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2017-2018, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
-

RÉGIE DU LOGEMENT

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000\$ (2017-2018)

Fournisseur	Description	Nature du contrat	Montant
9332-3947 Quebec inc. (Plaza Universel)	Location de salle	GàG	5,447.16 \$
Amaro inc.	Distribution d'eau	GàG	1,222.69 \$
Artopex inc.	Mobilier - Salle d'audience	GàG	23,173.76 \$
Best Western Albert Centre-ville	Location de salle	GàG	1,200.02 \$
BlackBerry Limited	Licences de BlackBerry	GàG	2,086.40 \$
Centre communautaire Casa - New Carlisle	Location de salle	GàG	1,050.00 \$
CDW Canada corp.	Équipements de visioconférence	Sur inv.	6,709.66 \$
Centres d'achats Beauward ltée, Les - Valleyfield	Agent de sécurité	GàG	8,036.64 \$
Cirrus Meeting	Licences de visioconférence	GàG	2,016.00 \$
Communication Demo	Presse électronique	AO	9,784.45 \$
Compugen inc.	Licences de protection de données	AO	7,603.80 \$
Corbeil, Carole s.o.	Traduction		3,836.12 \$

Fournisseur	Description	Nature du contrat	Montant
Corporate Express Canada, Inc.	Fournitures	AO	11,161.02 \$
Courrier du Suroît (logiciels personnalisés du Suroît inc.)	Courrier et messagerie	GàG	1,259.09 \$
Courrier parlementaire, Le (Publication Mass-Média inc.)	Accès électronique au courrier parlementaire	GàG	2,000.00 \$
CPS Média inc.	Publication d'appel de candidatures pour les régisseurs	GàG	1,800.00 \$
Darveau & associé Huissiers de justice S.E.N.C.	Huissier		1,098.31 \$
Déménagement Mont-Bruno/Lakeshore inc.	Déplacement de mobilier	AO	1,066.45 \$
Design et construction Cegeco ltée	Travaux divers pour l'aménagement du Bureau de Laval	GàG	9,042.87 \$
Éditions Yvon Blais inc., Les	Accès électroniques et ouvrages de référence	GàG	11,887.45 \$
Électronique Microtech Canada inc.	Système de gestion d'aire d'attente	GàG	10,561.70 \$
ESI Technologies de l'information inc.	Renouvellement de licences	GàG	16,264.59 \$
Estampe & Sceau Central	Fournitures	GàG	1,548.34 \$
Étude Derepentigny inc.	Huissier		2,091.52 \$
Étude Jean-Marc Claveau	Huissier		1,202.18 \$
Galarneau, Sauvé inc.	Huissier		3,196.43 \$

Fournisseur	Description	Nature du contrat	Montant
Gardium Sécurité - Saint Joseph de Beauce	Agent de sécurité	GàG	1,904.22 \$
Gaumont et Associés Huissiers S.E.N.C.	Huissier		1,206.41 \$
Gestar cons. et form. en gestion des doc. adm. et des archives inc.	Contrat de service pour Documentik	GàG	1,278.20 \$
Gestion d'achats Ram inc.	Fournitures	AO	1,770.01 \$
Groupe de sécurité Garda (Province)	Agent de sécurité	GàG	13,127.88 \$
Groupe Voyages VP	Billets d'avion	GàG	1,667.47 \$
Hôtel Forestel Centre des Congrès	Location de salle	GàG	1,026.25 \$
Hôtel le Navigateur	Location de salle	GàG	1,024.99 \$
I.C.I. Influence communications inc.	Presse électronique	AO	9,254.31 \$
I.P.A.S. [Investigation-Protection-Accès-Sécurité] inc. - Valleyfield	Gardien de sécurité	GàG	2,448.00 \$
Institut de leadership en gestion inc.	Contrat de formation	GàG	4,765.50 \$
Jean-Claude Dubé, avocat, S.A.	Avocat		4,714.53 \$
Joseph Clermont inc.	Impression d'enveloppes	AO	11,798.50 \$

Fournisseur	Description	Nature du contrat	Montant
Levio Conseils inc.	Contrat d'entretien Sista	GàG	15,142.51 \$
Lexisnexis Canada inc.	Fournitures	AO	2,919.53 \$
MDG Communication + Design inc.	Travaux de graphisme et presse pour le rapport annuel	Sur inv.	4,769.00 \$
Micro Focus Software [Canada] inc.	Groupewise	GàG	12,550.22 \$
Momentum 2000 inc.	Refroidisseur d'eau	GàG	2,172.85 \$
Morin Houde, Anne	Contrat de formation	GàG	8,319.07 \$
Morneau Shepell Ltd.	Service de santé - aide aux employés	GàG	7,583.61 \$
Nedco ® (Rexel Canada électrique inc.)	Fournitures	GàG	4,176.42 \$
Norbec Communication	Micro - système d'appel	GàG	6,155.75 \$
O² WebSolutions inc.	Hébergement du site web de la RDL	AO	24,857.51 \$
Oburo	Étagères pour archive	GàG	5,551.43 \$
OGECA Groupe Conseil inc.	Traduction		2,049.82 \$
Paquette & associés, huissiers de Justice S.E.N.C.R.L.	Huissier		15,659.75 \$

Fournisseur	Description	Nature du contrat	Montant
Paradis Montpetit Beauchamp, huissier justice, div. Recouv.	Huissier		2,039.94 \$
Paré, Ouellet, Bigaouette et associés	Huissier		1,598.94 \$
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	Audit de la sécurité interne	Sur inv.	17,250.00 \$
Caisse Desjardins	Location Terminaux Desjardins	GàG	11,964.82 \$
Relocalisation Quali-T-Plus	Transport de mobilier	AO	2,175.00 \$
Rogers Communications Canada inc.	Service de téléphonie cellulaire	AO	5,789.09 \$
Roy Bélanger Dupras Avocats, S.E.N.C.R.L.	Avocat		3,412.73 \$
Sécurité B.S.L. Itée - Rimouski	Agent de sécurité	GàG	1,344.36 \$
Serrurier Ouellette (9000-0431 Québec inc.)	Serrure de porte	GàG	1,639.40 \$
Soc. formation ind. pour qualité de main-d'oeuvre [SOFIQMO]	Contrat de formation	GàG	2,275.00 \$
Solotech inc.	Système d'enregistrement des audiences	GàG	9,701.74 \$
Solutions XMedius inc., Les	Hébergement infonuagique	GàG	8,379.00 \$
Teknion Roy & Breton inc.	Mobilier et panneaux acoustiques	GàG	18,613.35 \$
Traductions KLM inc.	Transcription		2,112.61 \$

Fournisseur	Description	Nature du contrat	Montant
Trimax sécurité inc. - Laval	Agent de sécurité	GàG	23,625.74 \$
Verdon Samson Lemieux Armanda, avocats, s.e.n.c.r.l.	Avocat		8,336.80 \$
Vidéotron Itée	Service de connexion	GàG	4,259.84 \$
Wilson & Lafleur, limitée (Librairie)	Ouvrages de référence	GàG	1,248.30 \$
Wokebe inc.	Décontamination - Salle des serveurs	GàG	2,151.00 \$
Wolters Kluwer Québec Itée (Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale)	Accès électroniques et ouvrages de référence	GàG	1,810.00 \$

AO : appel d'offres

GàG : gré à gré

Sur inv. : sur invitation

Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun contrat, ayant fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le président de la Régie du logement, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, n'a été octroyé par la Régie du logement en 2017-2018.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

Aucun appel d'offres publics n'a été lancé par la Régie du logement en 2017-2018. C'est le CSPQ qui procède lors de nos acquisitions nécessitant un mode d'octroi par soumission publique et qui publie sur le SÉAO.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>, à l'exception des réponses aux sous-questions b) et c) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
-

Sans objet.

Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018:
- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
 - m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.
-

Aucun nouveau projet informatique en 2017-2018.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>,

à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

Catégorie :	Coût 2017-2018
a) Photocopie :	32 119 \$
b) Mobilier de bureau :	95 539 \$
c) Ameublement :	18 898 \$
d) Décoration et embellissement :	0 \$
e) Distributeur d'eau de source :	3 546 \$
f) Remboursement des frais de transport :	92 987 \$
g) Remboursement des frais d'hébergement :	47 136 \$
h) Remboursement des frais de repas :	36 420 \$
i) Remboursement des frais d'alcool et de fêtes :	0 \$

j) Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :	
I. a) au Québec :	
frais de voyage :	29 995 \$
frais d'inscription :	34 896 \$
II. b) à l'extérieur du Québec :	
frais de voyage :	0 \$
frais d'inscription :	0 \$

Note : Les montants inscrits couvrent la période du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018.

Les coûts liés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance.
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu

-
- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;

Au 28 février 2018, la Régie du logement avait 4 cellulaires et 21 téléphones intelligents.

- b) le nombre de tablettes électroniques (IPAD ou autres) et ordinateurs portables utilisées au 28 février 2018 :

65

- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;

Pas de téléavertisseur

- d) les coûts d'acquisition des appareils;

Inclus dans l'abonnement.

- e) et f) le coût d'utilisation des appareils; le coût des contrats téléphoniques;

Au 28 février 2018, le coût d'utilisation et contrats téléphoniques était de 7 768,83 \$.

- g) les noms des fournisseurs;
Rogers Direct
- i) les ordinateurs portables;
15 356,63 \$
- k) le coût des frais d'itinérance.
1,98\$
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu
0 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art.4 paragraphe 25**) <https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>.

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018 et les cinq années précédentes;
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016 et 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation):

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins

Catégorie d'emploi	Sexe		Total et % de l'effectif	- 35 ans	35 ans et +		Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles
	Hommes	Femmes								
Cadres	3 60 % ³	2 40 % ³	5 3 % ⁴		5 100 %					
Professionnels	8 44 % ³	10 56 % ³	18 9 % ⁴	2 17 %	16 83 %					8 44 % ³
Fonctionnaires	46 34 % ³	89 66 % ³	135 68 % ⁴	9 8 %	126 92 %		18 13 % ³			39 29 % ³
Total de l'effectif régulier ¹ et occasionnel	57 36 % ⁴	101 64 % ⁴	158 80 % ⁵	11 9 %	147 91 %		18 11 %			47 30 % ⁴
Hors cadres ²	16 38 %	26 62 %	42 21 %		42 100 %		3 7 %			
Total de l'effectif Global	73 37 % ⁵	127 64 % ⁵	200 100 %	11 6 %	189 95 %		19 10 % ⁵			47 24 % ⁵

¹ Nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique

² Personnel de la haute direction et régisseurs

³ Pourcentage par catégorie d'emploi

⁴ Pourcentage de l'effectif régulier et occasionnel

⁵ Pourcentage de l'effectif global

Question 15 c) e)

c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

Nombre total de journées de maladie prises par le personnel en 2017-2018

	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
Maladie (jours) ⁽¹⁾	52	94,00	1904

(1) Tient compte de l'assurance traitement
Les données sont en date du 19 mars 2018

e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
– le coût moyen par employé, selon la classe de travail

Nombre total d'heures supplémentaires faites par le personnel en 2017-2018

	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
Heures suppl.	0	1188,00	9830,45
Coût moyen par employé		3096,63 \$	1914,35 \$

Les données sont en date du 19 mars 2018

Question 15 d) g)

- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

Réserve de congés de maladie

	Hors-Cadre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
d) Moins de 10 jours	41	1	4	68
De 10 à 50 jours	0	3	9	49
De 50 à 100 jours	0	1	2	9
100 jours et plus	1	0	3	9

Réserve de jours de vacances

	Hors-Cadre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
g) Moins de 10 jours	15	1	5	75
De 10 à 50 jours	15	4	11	58
De 50 à 100 jours	6	0	2	1
100 jours et plus	6	0	0	1

Les données sont en date du 19 mars 2018

Question 15 f) h)

- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

EMPLOYÉS DE LA RÉGIE DU LOGEMENT (Embauchés selon la Loi sur la fonction publique)

	2017-2018	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
f)	Nombre de jours de vacances	123,43	141,00	300,00	549,50	795,21	212,36	140,43	75,57	189,50	183,57	73,00	155,07
h)	Nombre de plaintes pour harcèlement psychologique	Non pertinent											

Question 15 i)

- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers :

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59, ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question 15 j)

- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

2017-2018	Hors cadres	Cadres	Professionnels et juristes	Techniciens	Personnel de bureau
Baie-Comeau					1
Drummondville					2
Gaspé					
Gatineau	1				2
Granby	1				1
Joliette					2
Laval	4				4
Longueuil	3				5
Montréal	25	1	3	1	44
Québec	3	1	1		8
Rimouski					1
Rivière-du-Loup					1
Rouyn-Noranda					1
Saguenay				1	3
Saint-Hyacinthe					1
Saint-Jean					2
Saint-Jérôme					3
Sept-Îles					
Sherbrooke	1				4
Siège social	2	3	13	8	14
Trois-Rivières	1				3
Val d'Or					1
Valleyfield	1			1	

Note : Les heures rémunérées autorisées au 31 mars 2018 sont de 374 092 heures.
Les données sont en date du 28 février 2018

Question 15 k) l)

- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :

2017-2018 : 2 employés

- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :

2017-2018 : 0 employé

Question 15 m)

m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions) :

2017-2018	Hors cadres	Cadres	Professionnels et juristes	Techniciens	Personnel de bureau
Baie-Comeau					1
Drummondville					2
Gaspé					1
Gatineau	1				3
Granby	1				1
Joliette					2
Laval	4				5
Longueuil	3				7
Montréal	25	1	3	1	54
Québec	3	1	1		10
Rimouski					1
Rivière-du-Loup					1
Rouyn-Noranda					1
Saguenay				1	3
Saint-Hyacinthe					1
Saint-Jean					2
Saint-Jérôme					3
Sept-Îles					1
Sherbrooke	1				4
Siège social	2	3	14	8	16
Trois-Rivières	1				3
Val d'Or					1
Valleyfield	1			1	1

Note : Les heures rémunérées autorisées au 31 mars 2018 sont de 374 092 heures.
Les données sont en date du 28 février 2018

Question 15 n)

- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 15 o)

o) le nombre d'employés permanents et temporaires

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 15 p)

p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 15 q)

- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018 et les cinq années précédentes
-

En 2017-2018, aucun poste n'a été aboli à la Régie du logement.

Question 15 r)

- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

16. a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

a) Nombre de départs à la retraite en 2017-2018	
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	
b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines	3 ¹
c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.	
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	
d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique embauchés pour un ou des contrats	0

¹ 3 départs à la retraite sur 5 ont été remplacés, soit 60%. Incluant 3 régisseurs.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de la location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) le propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
-

Emplacement	Superficie louée -m²	Coût/m²	Coût total	Coût des aménagements depuis avril 2017	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
BAIE-COMEAU 625, boulevard Laflèche	33.88	203.52 \$	6320.71 \$		2025-06-14	Société en commandite Laflèche
DRUMMONDVILLE 1680, boul. Saint-Joseph	96.34	197.51 \$	17 442.72 \$		note 1	S.Q.I.
GASPÉ 96, Montée Sandy Beach	41.16	246.90 \$	9 315.57 \$		note 1	S.Q.I.
GATINEAU 170, rue Hôtel-de-Ville	379.98	225.56 \$	78 564.20 \$		note 1	S.Q.I.
GRANBY 77, rue Principale	174.74	149.51 \$	23 948.32 \$		note 1	S.Q.I.
JOLIETTE 450, rue Saint-Louis	136.60	200.42 \$	25 095.51 \$		note 1	S.Q.I.
SAGUENAY 3950, boul. Harvey	276.19	171.80 \$	43 495.21 \$		note 1	S.Q.I.
LAVAL 1434, boul. Daniel-Johnson	351.47	227.09 \$	73 163.42 \$	439 565.75 \$	note 1	S.Q.I.
LONGUEUIL 201, Place Charles-Lemoyne	631.61	171.61 \$	99 358.60 \$		note 1	S.Q.I.
MONTREAL (village olympique) 5199, Sherbrooke Est	4 694.22	271.17 \$	1 166 870.92 \$		entente de location 2027-06-30	Capreit 2 limited partnership
MONTREAL - entrepôt 190, boul. Crémazie Est	740.17	117.12 \$	79 462.02 \$		note 1	S.Q.I.

Emplacement	Superficie louée -m²	Coût/m²	Coût total	Coût des aménagements depuis avril 2017	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
MONTREAL (centre-ville) 1425, boul. René-Lévesque O.	713.82	223.82 \$	146 450.92 \$		2020-02-29	Complexe 1425 RLO S.E.C.
QUÉBEC 900, boul. René-Lévesque Est	847.39	328.98 \$	255 545.85 \$		2028-03-31	9292-6369 Québec inc.
RIMOUSKI 337, rue Moreault	54.78	375.36 \$	18 848.72 \$		note 1	S.Q.I.
RIVIÈRE-DU-LOUP 33, rue de la Cour	32.60	173.15 \$	5 174.40 \$		note 1	S.Q.I.
ROBERVAL 755, boul. Saint-Joseph	17.20	195.70 \$	3 085.61 \$		2018-10-31	Société en commandite Plaza Roberval enr.
ROUYN-NORANDA 255, avenue Principale	43.08	187.98 \$	7 423.35 \$		2018-10-31	Développement Tetra inc.
SAINT-JÉRÔME 500, boul. des Laurentides	195.70	198.83 \$	35 667.61 \$		2016-12-15	Riocan Holdings (Québec) inc.
SAINT-HYACINTHE 3225, avenue Cusson	52.74	417.34 \$	20 176.42 \$		2020-08-31	Les Centres d'Achats Beauward Ltée
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 109, rue Saint-Charles	124.14	188.98 \$	21 504.78 \$		note 1	S.Q.I.
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 151, rue Salaberry	93.95	184.68 \$	15 904.68 \$		2017-09-30	9183-2436 Québec inc.
SEPT-ILES 456, Avenue Arnaud	46.85	188.55 \$	8 097.32 \$		2017-12-31	Gestion Immobilière de la Rive
SHAWINIGAN 212, 6 ^e Rue de la Pointe	67.16	154.22 \$	9 494.21 \$		note 1	S.Q.I.
SHERBROOKE 200, rue Belvédère Nord	273.33	234.41 \$	58 732.08 \$		2019-07-14	2423-5632 Québec inc.

Emplacement	Superficie louée -m ²	Coût/m ²	Coût total	Coût des aménagements depuis avril 2017	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
THETFORD-MINES 693, St-Alphonse nord	5.20	149.01 \$	710.27 \$		note 1	S.Q.I.
TROIS-RIVIÈRES 693 St-Alphonse Nord	311.30	142.71 \$	40 723.41 \$		note 1	S.Q.I.
VAL-D'OR 595, 6 ^e Avenue	21.67	219.90 \$	4 368.21 \$		2015-01-07	Monsieur André Soucy

Note 1: Aucune durée de bail pour les immeubles en propriété (S.Q.I.)

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Régie en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27). <https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

Aucun déménagement, aménagement, rénovation ou autre travail n'ont été effectués dans les espaces occupés par la haute direction de la Régie du logement.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

Sans objet.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
-

Sans objet.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 26) <https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2018-2019.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2018-2019;
 - c) par catégorie d'âge.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.
-

Nombre de postes abolis en 2017-2018 :

2017-2018	TOTAL
Baie-Comeau	0
Drummondville	0
Gaspé	0
Gatineau	0
Granby	0
Joliette	0
Laval	0
Longueuil	0
Montréal	0
Québec	0
Rimouski	0
Rivière-du-Loup	0
Rouyn-Noranda	0
Saguenay	0
Saint-Hyacinthe	0
Saint-Jean	0
Saint-Jérôme	0
Sept-Îles	0
Sherbrooke	0
Siège social	0
Trois-Rivières	0
Val d'Or	0
Valleyfield	0

25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission.
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 15 j).

26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune personne

27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement:

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories

Juridique

Fournisseur	Abonnement	Coût
Éditions Yvon Blais	Accès à l'information : loi annotée (selon MAJ)	958.00 \$
Wolters Kluwer Québec Ltée	Accès à l'information et protection des renseignements personnels (selon MAJ + connexion électronique)	1 810.00 \$
SOQUIJ	Banque AZIMUT (électronique)	2 070.00 \$
Éditions Yvon Blais	Code civil du Québec et Code de procédure civile du Québec (volumes reliés en format poche, 64 exemplaires)	2 874.00 \$
Les éditions juridiques FD inc.	Code de procédure civile annoté et jurisprudence (MAJ)	140.00 \$
Wolters Kluwer Québec Ltée	Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1 693.00 \$
Éditions Yvon Blais	Droit de la personne et les relations de travail (selon MAJ)	287.00 \$
LexisNexis	JurisClasseur Québec – Collection de 23 volumes (selon MAJ)	3 516.00 \$
Éditions Yvon Blais	La Référence – Juridique (accès électronique)	5 756.00 \$
Wilson & Lafleur	Lois et règlements sur le logement locatif (MAJ)	5 000.00 \$
Publication du Québec	Tableau des modifications et index sommaire des règlements (2 accès électronique)	224.00 \$
Éditions Yvon Blais	Tribunaux administratifs du Québec – Règles et législations annotées (selon MAJ)	299.00 \$

Gestion

Fournisseur	Abonnement	Coût
	Le Courrier parlementaire (électronique)	2 000.00 \$
SOQUIJ	Express travail	600.00 \$
Éditions Yvon Blais	La Référence – Ressources humaines (électronique)	781.00 \$

Communication

Fournisseur	Abonnement	Coût
Communication Démon / I.C.I influence communication inc.	Revue de presse écrite et électronique	19 039.00 \$
	Journal de Montréal	40.00 \$
	Journal La Presse	16.00 \$
	Journal Le Devoir	256.00 \$
	Journal Le Soleil	100.00 \$
	Journal The Gazette	100.00 \$
	Journal de Québec	40.00 \$
	Journal Le Droit	100.00 \$
	L'actualité	37.00 \$

Note : compilation faite du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018

28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
-

Aucune somme n'a été déboursée en 2017-2018 pour l'achat de billet(s) de saison, pour la réservation de loges ou pour devenir membre d'un club privé ou autre.

29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
-

a) Nom du site Web

www.rdl.gouv.qc.ca

b) Nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site

O2Web Solutions

c) Coûts de construction du site

128 700 \$

d) Coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour

Hébergement : 14 400 \$ par année

Entretien et mise à jour : 9 000 \$ en 2017-2018

e) Coûts de modernisation ou de refonte

Aucune refonte en 2017-2018

f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site

Ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude de crédits

g) Fréquence moyenne de mises à jour

Une moyenne de dix fois par mois. Toutefois, en janvier de chaque année, une mise à jour importante est effectuée puisqu'il faut actualiser les documents relatifs à la fixation de loyer.

h) Responsable du contenu sur le site

Denis Miron, conseiller en communication et édimestre.

30. Nominations, pour 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
-

Voir la réponse de la question 7.

31. Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
-

Sans objet.

32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018:

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - e) l'objet;
 - f) les dates.
-

Veuillez-vous référer aux réponses des questions 1 et 2.

34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019 et 2019-2020, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
-

Sans objet.

40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
-

	Montant reçu en 2017-2018 ¹
Primes au rendement et bonis	11 673,12 \$

¹ Information connue au 28 février 2018. Il s'agit des montants reçus en 2017-2018 en référence à l'évaluation du rendement de 2016-2017.

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
-

2017-2018	271 916 \$
------------------	------------

42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

43. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
-

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

44. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés;
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
-

Aucun versement n'a été effectué en 2017-2018.

46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
-

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

48. Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
-

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018.

51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
-

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018.

52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

53. Ventilation budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.

56. Liste des aides financières accordés en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.
-

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca> .

59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019:

- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) le préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
-

a) La dépense totale en 2017-2018

CATÉGORIE DE DÉPENSES	2017-2018 ¹
Continuité	
Encadrement	34 791 \$
Services professionnels internes	506 178 \$
Services professionnels gouvernementaux (CSPQ et autres)	388 545 \$
Services professionnels externes	170 962 \$
Achat de logiciels, licences et matériel	236 199 \$
Projets (nouvelles initiatives et parachèvement)	
Services professionnels internes	0 \$
Services professionnels gouvernementaux (CSPQ et autres)	0 \$
Services professionnels externes	0 \$
Achat de logiciels, licences et matériel	0 \$

¹ Dépenses en date du 28 février 2018

b) Les grands dossiers en cours

Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)

c) Le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques

d) nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

e) Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques

Veuillez référer à la réponse de la question 11.

60. a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

b) Aucune

61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2018-2019.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et 2017-2018 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
-

2017-2018

Association	Membres	Montant des cotisations
Barreau du Québec	45	80 070,33 \$
Chambre des Notaires	4	7 806,85 \$

66. Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :

- a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi ;
- b) le budget total affecté au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat ;
- c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation ;
- d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

67. Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour tous les ministères et organismes.